



Vole ou pas vole sur succession ?

Par **incompr**, le 14/03/2016 à 10:38

Bonjour.

J'ai besoin d'un conseil car je suis dans une total incompréhension...

Pour cela, je vais vous raconter les fait...

Mon grand-père est décédé en 1989, a son décès ma grand mère a hérité de son argent (environ 41000€). Cette argent, de peur qu'il soit utilisé par leur demi-frère ou que m'a grand-mère le dilapide, a été placer sur le livret de mes parents.

Ne voulant pas de cette argent sur leur livret, mes parents ont fait confiance à mon oncle qui devait les placer afin que ma grand mère n'ai aucun souci pour ses vieux jours.

Ma grand-mère est décédée en décembre 2015. La succession vient de tomber et cette argent n'ai pas mentionné. Quand mon père en a parler à son frère (mon oncle), il lui a dit: "Y a plus rien" sans aucune explication de sa part.

J'aimerais qu'on me dise ce que je peux faire ou ce que mon père doit faire car nous avons peur que le demi-frère réclame sa part et nous avons l'impression que nous avons été volé. Suis-je fou de penser cela ??

Cordialement.